



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

**Direction Générale**  
Ref : JC/BT.059

PREFECTURE  
MONSIEUR LE PREFET ETIENNE GUYOT  
1 PLACE SAINT ETIENNE  
31000 TOULOUSE

Toulouse, le 16 novembre 2022

### **Siège social**

32 rue de Lisieux  
CS 90105  
31026 **Toulouse** Cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

### **Agences**

**Agence du Nord Toulousain**  
Château de Capdeville  
140 allée du château  
31620 **Fronton**  
Tél. : 05.62.79.90.96  
Fax : 05.61.82.51.88

**Agence du Lauragais**  
3 av. Flandres Dunkerque  
31460 **Caraman**  
Tél. : 05.61.27.83.37  
Fax : 05.61.81.74.92

**Agence du Sud Toulousain**  
28 route d'Eaunes  
31605 **Muret** Cedex  
Tél. : 05.34.46.08.50  
Fax : 05.61.51.34.69

**Agence du Comminges**  
6 Espace Pégot  
31800 **St-Gaudens**  
Tél. : 05.61.94.81.60  
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : mesures d'urgence pour venir en aide aux agriculteurs du département suite à la sécheresse

Monsieur le Préfet,

Dans un contexte de crise internationale sans précédent (augmentation forte des carburants, des engrais, des fournitures diverses, des aliments pour les animaux ...), l'année 2022 a été marquée par des événements climatiques exceptionnels pour la campagne culturale ; pluviométrie importante en novembre 2021, suivie d'inondations en janvier 2022 handicapant déjà les cultures d'hiver. Par la suite nous avons dû faire face à des températures extrêmes et une sécheresse sans précédent (qui dure encore) et qui a impacté à la fois les cultures d'hivers fragilisées et les cultures d'été. C'est la première fois que l'ensemble des productions du département subissent autant de dommages.

Comme vous le savez, le revenu agricole du département est parmi les plus bas de France. Cette sécheresse fait suite à une succession d'aléas climatiques qui ont déjà fortement et durablement affaibli les trésoreries des exploitations agricoles ces dernières années. Aujourd'hui, les agriculteurs ne savent pas comment financer la prochaine année culturale voir, seront contraints de cesser leur activité.

Nous souhaitons vous sensibiliser à cette situation et demandons l'étude d'un plan d'urgence avec une mise en œuvre rapide sur notre département. Vous trouverez ci-dessous les propositions de la profession agricole :

- Mise en place d'une année blanche pour tous les emprunts en cours et autres modes de financement (leasing, ...),
- Activation d'un Fonds d'allègement des charges (FAC) spécifique à la Haute-Garonne,
- Le maintien du bouclier énergétique

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 18310004900026  
APE 9411 Z

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)



Nous nous tenons à votre disposition pour discuter de ces éléments.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre haute considération.

Sébastien ALBOUY  
**Président de la Chambre d'agriculture  
de la Haute-Garonne**

Maxime ALGANS  
**Co-Président des Jeunes Agriculteurs 31**

Pierre PINTAT  
**Co-Président des Jeunes Agriculteurs 31**

Jean-François LAMASSÉ  
**Président de la FDSEA**

Hélène DELMAS  
**Porte-Parole de la Confédération  
Paysanne de la Haute-Garonne**

Cédric SAGUE  
**Porte-Parole de la Confédération  
Paysanne de la Haute-Garonne**

Thierry LAPLAIGE-TAURINES  
**Président du Syndicat de la  
Coordination Rurale**

Copie DDT